



## ÉTABLISSEMENT

Communauté  
d'Agglomération Cannes  
Pays de Lérins (06)  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50044  
06414 Cannes Cedex

## AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (06), Contact : M. le Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), CS 50044, 06414 Cannes Cedex, FRANCE. Tél. : +33 489822700. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.cannespaysdelerins.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

SICASIL, Contact : M. le Président du SICASIL, , 28 boulevard du Midi Louise Moreau , 06150 Cannes-la-Bocca, FRANCE. Tél. : +33 493905454. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.sicasil.com>.

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL) Aéroport Cannes/Mandelieu, hangar 14, 277 avenue Francis Tonner, CS 80044 , Contact : Direction de la Commande Publique, 06156 Cannes-la-Bocca, FRANCE. Tél. +33 489822700. Courriel : marches.publics@cannespaysdelerins.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <http://www.cannespaysdelerins.fr>.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Point(s) de contact susmentionné(s). **Par voie électronique à l'adresse :** <http://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : Établissement public de coopération intercommunale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Restructuration des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), d'eau potable et création d'un réseau de chaleur sur le boulevard de la Croisette à CANNES, chaussée Nord

**II.1.2) Code CPV principal**

45231110

**II.1.3) Type de marché**

Travaux

**II.1.4) Description succincte**

Le marché a pour objet les travaux de restructuration des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'eau potable et la création d'un réseau de chaleur sur le boulevard de la Croisette à CANNES - Chaussée Nord. Les prestations sont à exécuter pour le compte de la CAPL pour les réseaux de chaleur et d'assainissement et pour le compte du SICASIL pour les réseaux d'eau potable. Il s'agit en effet d'un marché passé en groupement de commandes constitué de la CAPL et du SICASIL dont la CAPL est coordonnateur. Le Maître d'œuvre accrédité par le Maître de l'Ouvrage est le Groupement d'entreprises Suez Consulting (mandataire)/TPFI (co-traitant N°2) et GNI Plus (co-traitant N°3).

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 8000000 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

### II.2) DESCRIPTION

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

45112000 , 45232410 , 45232411 , 45232140

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

**Lieu principal d'exécution** : boulevard de la Croisette à CANNES – Chaussée Nord.

### II.2.4) Description des prestations

Les opérateurs économiques trouveront toutes les informations leur permettant de déterminer la nature et l'étendue du besoin dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières, le(s) Cahier(s) des Clauses Techniques Particulières ainsi que dans les pièces financières du dossier de consultation.

Le marché comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle définies comme suit :

- Tranche ferme : réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable ;

- Tranche optionnelle : réseaux de chaleur

L'exécution de la tranche optionnelle est subordonnée à une décision de l'Acheteur, notifiée au Titulaire, par ordre de service, par tout moyen matériel ou dématérialisé permettant de déterminer de façon certaine la date.

Cette décision interviendra au plus tard à la notification de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation de la tranche ferme qui est défini dans le CCAP du marché.

En cas d'affermissement de la tranche optionnelle, le Titulaire doit considérer que les travaux de cette tranche optionnelle doivent être réalisés en même temps que ceux de la tranche ferme suivant les secteurs géographiques et les délais partiels définis dans le CCAP et l'acte d'engagement.

### II.2.5) Critères d'attribution

**Prix** : 45%

**Qualité**

Valeur technique : 55%

### II.2.6) Valeur estimée

**Valeur hors TVA** : 8000000 euros

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 05 septembre 2022. Jusqu'au : 16 décembre 2023.

**Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : Non

### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

### II.2.10) Variantes

**Des variantes seront prises en considération** : Non

### II.2.11) Informations sur les options

**Options** : Oui

**Description de ces options** :

Conformément aux dispositions de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique (CCP), l'acheteur se réserve la possibilité de recours ultérieur à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires. De plus, le marché est décomposé en tranches au sens de l'article R. 2113-4 du CCP.

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

**Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique** : Non

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

**Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne** : Non

### II.2.14) Informations complémentaires

Complément à la rubrique II.2.6 (Valeur estimée) : Ce montant, fourni à titre indicatif et non contractuel, s'entend toutes tranches confondues et hors éventuels marchés de prestations similaires qui seraient passés ultérieurement en application des dispositions de l'article R. 2122-7 du CCP

## **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

**Liste et description succincte des conditions** :

La recevabilité de la candidature est appréciée au vu des règles d'accès à la commande publique, énoncées notamment par les articles suivants du Code de la Commande Publique (CCP) : L. 2141-1 à L. 2141-5 (Motifs d'exclusions de plein droit de la procédure de passation), L. 2142-1 et R. 2142-1 à R. 2142-27 (Conditions de participation), R. 2143-3 (Eléments à produire par le candidat), R. 2143-11 et R. 2143-12 (Documents justificatifs et autres moyens de preuve relatifs aux conditions de participation). En application de ces dispositions, le candidat fournira l'ensemble des renseignements relatifs à la candidature mentionnés ci-dessous, étant précisé que la rédaction libre est autorisée mais que le candidat pourra toutefois fournir la plupart des renseignements en utilisant les imprimés DC1 et

DC2 ou le DUME, celui-ci n'étant toutefois pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci :

- Une lettre de candidature présentant le candidat (nom et adresse du siège social de l'entreprise ou des entreprises en cas de groupement, forme juridique du groupement, identification des membres du groupement et répartition des prestations, mandataire désigné par les membres du groupement)
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

### III.1.2) Capacité économique et financière

#### Liste et description succincte des critères de sélection :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

- Renseignements sur la souscription à une assurance des risques professionnels pertinents.

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

#### Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- Tout document que le candidat jugera utile de proposer à l'appui de sa candidature, permettant de justifier et d'apprécier les capacités techniques et professionnelles, ainsi que les qualifications

#### Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :

- FNTF 2321 : Travaux de terrassement courants – en milieu urbain
- FNTF 3421 : Revêtements en matériaux enrobés classiques
- FNTF 5142 : Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé, Profondeur de tranchée de 3.50 m à 5,50 m en présence de nappe phréatique ou profondeur de tranchée sup à 5,50m hors nappe phréatique
- FNTF 5161 : Pose de canalisations gravitaires de toutes sections, DN sup à 600mm
- FNTF 5117 : Etablis en canalisations de diamètre de 300mm à 500mm ou de 100mm à 300mm si la pression d'essai est sup à 25 bars
- FNTF 5211 : Rénovation des ouvrages par chemisage ou tubage
- Qualibat 1552 : Traitement de l'Amiante
- Certification NF EN ISO 9606-1 procédé n°111 par soudure à l'arc pour : GRDF, chauffage urbain, boucle thalasso
- Certification NF 390 : Systèmes de canalisations plastiques pour la rénovation des réseaux d'assainissement

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

En application de l'article L. 2112-2 du CCP, les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère social qui sont précisées dans le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

#### IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 25 mars 2022 - 12:00

### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Lundi 11 avril 2022

### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1) Procédure de passation : La procédure de passation retenue est la procédure avec négociation en application des articles L. et R. 2124-1, L. et R. 2124-3, R. 2161-12 à R.2161-20 du CCP.

2) Déroulement de la procédure : en 2 phases successives, la première étant la phase candidature qui débute avec la publication du présent AAPC et la mise en ligne, sur le profil d'acheteur de la CAPL, d'un DCE à l'état de projet, pour information. Au terme de cette étape, les OE ayant déposé une candidature verront cette dernière analysée par l'acheteur qui se prononcera sur sa complétude et sa recevabilité. Les candidatures ne présentant pas les capacités suffisantes seront éliminées ; les capacités seront appréciées sur la base des renseignements fournis par le candidat au titre des rubriques III.1.1, III.1.2 et III.1.3) du présent avis et des moyens de preuve, compléments ou explications qui lui seront éventuellement demandés au stade de la vérification des candidatures. Les candidatures irrecevables seront éliminées, les autres acceptées et les candidats les ayant remises invités à soumissionner. À partir de cette invitation débutera la seconde phase de la procédure, la phase offre, ayant pour objectif la remise des offres par les soumissionnaires. Aussi, seule la candidature est demandée à ce stade de la procédure. Les candidats admis à présenter une offre recevront le DCE final afin de présenter leur offre dans la 2e phase. Les différentes étapes de la procédure de passation sont détaillées dans le RC, entre-autres les modalités de négociation.

3) Les pièces mentionnées aux rubriques III.1.1, III.1.2 et III.1.3 du présent avis devront être établies par tout candidat et par chacun des co-traitants pour un groupement. Les capacités économique, financière, technique et professionnelle d'un candidat s'apprécient globalement en tenant compte, le cas échéant, de l'ensemble des capacités des membres du groupement. Les candidats peuvent aussi faire valoir les capacités d'autres entités quelle que soit la nature juridique des liens existants entre eux-mêmes et ces entités (sous-traitants, filiale, société mère, entreprise tierce etc.). Les candidats doivent, dans ce cas, justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant par exemple les pièces visées aux rubriques III.1.1, III.1.2 et III.1.3 et apporter la preuve qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché, par tout moyen approprié (par exemple un engagement écrit de l'opérateur économique). Les candidats trouveront davantage de renseignements quant à la forme juridique que devra revêtir le candidat et aux conditions de participation dans le RC.

4) Complément aux rubriques II.2.5 (Critères d'attribution) : Les critères d'attribution ainsi que les éléments d'appréciation de ces critères sont précisés dans le RC.

5) Les candidatures devront être transmises par voie dématérialisée. La remise sur support papier est proscrite. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixés à la rubrique Iv.2.2 ne seront pas retenus. Les candidats trouveront tous les renseignements quant aux modalités de dépôt de leur pli dans le RC.

6) Complément à la rubrique Iv.2.2 (Date limite de réception des projets ou des demandes de participation) : La date mentionnée est la date limite de remise des candidatures (1ère phase de la procédure). La date mentionnée à la rubrique Iv.2.3 (Date d'envoi des invitations à soumissionner) l'est à titre indicatif.

7) Complément à la rubrique IV.2.4 (Langues officielles): Si les documents visés devant être fournis par les candidats ne sont pas rédigés en langue française, il est demandé que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français.

8) Complément à la rubrique II.2.7 (Durée du marché) : si le marché est notifié au 15/07/22, les travaux seront impérativement réalisés entre le 05 SEPTEMBRE 2022 et 16 DÉCEMBRE 2023. Les candidats trouveront dans le CCAP tous les renseignements sur les délais d'exécution plafonds

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

**VI.4.3) Introduction des recours**

Tout intéressé à conclure le contrat peut contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence par le biais d'un référé précontractuel (articles L 551-1 à L. 551-4 et L.551-10 à L.551-12/articles R. 551-1 et R. 551-3 à R. 551-6 du code de justice administrative) jusqu'à la conclusion du marché.

En outre, tout intéressé à conclure le contrat dispose d'un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché pour contester un manquement éventuel aux obligations de publicité et de mise en concurrence, dans le cadre d'un référé contractuel (articles L 551-13 à L. 551-23 / articles R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative).

De plus, il est précisé, conformément à la jurisprudence Tarn-et-Garonne(CE 4.4.2014, Département du Tarn-et-Garonne, Req. No 358994), que tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles ; ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Tribunal Administratif de Nice, 18, avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nice.tribunal-administratif.fr>.

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

23 février 2022